



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 55294

## Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les effets des essais nucléaires sur la santé des personnes travaillant ou vivant dans les aires jouxtant leurs zones de réalisation. En effet, au cours de l'histoire du développement du domaine nucléaire français, nombreux sont les personnels civils ou militaires, voire les populations avoisinant les sites de réalisation des essais, qui développent de profondes inquiétudes sur les potentielles incidences des radiations sur leur santé. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à cet égard.

## Texte de la réponse

Le 15 janvier 2004, le ministre de la santé et le ministre de la défense ont chargé le directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) de piloter conjointement un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires aériens et souterrains au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est composé de représentants du ministère de la défense, du ministère de la santé, des instituts et agences concernés, des responsables de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires. Ils peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utiles. Le pilotage du comité est assuré conjointement par la DGSNR et la DSND. Le comité se réunit au moins deux fois par an et un premier rapport annuel destiné au ministre de la santé et au ministre de la défense sera rendu public à la fin du premier semestre 2005. Ce rapport constituera une étape importante dans la définition des suites qu'il conviendra d'apporter. Ainsi, à ce jour, aucun projet de loi concernant les conséquences de ces essais n'est envisagé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Roatta](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55294

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 496

**Réponse publiée le :** 22 février 2005, page 2031